



## CP 140.06: Prime Syndicale - Entreprises de taxis

### Période de référence :

Etre inscrit sur les listes du personnel de l'employeur au 30 septembre 2009.

### Conditions :

Pour avoir droit à la prime syndicale, le travailleur doit satisfaire aux conditions suivantes :

✚ être membre d'**une organisation syndicale** depuis au moins 1 an ;

### Montant :

✚ 120 euros.

## CGSLB: La Voix du Bon Sens